



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DES TRANSPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le 31 JAN. 2023

Le ministre

Réf : MT/2023-01/4390

Monsieur Marc LAMURE  
Secrétaire Général de l'UNSA PNC  
Roissypôle Le Dôme  
6 rue de la Haye  
CS 10958 Tremblay en France  
95733 ROISSY CHARLES DE GAULLE  
CEDEX

Monsieur le Secrétaire général,

Vous m'avez fait part, dans le courrier que vous m'avez adressé le 14 janvier 2023, des inquiétudes de votre organisation sur les conséquences de la réforme des retraites portée par le projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale, en matière d'âge légal de départ à la retraite des personnels navigants commerciaux. Vous m'interrogez également sur les effets du projet de réforme sur la caisse de retraite des personnels navigants (CRPN).

Je vous confirme les éléments suivants que j'ai déjà pu évoquer avec vous oralement lors de notre échange du 30 janvier :

- Les âges de référence inscrits dans l'article L. 6521-4 du code des transports ne seront pas modifiés par le projet de texte en cours d'examen.
- Le projet de réforme n'emporte aucune conséquence sur l'existence et l'autonomie de la CRPN, qui sera maintenue dans sa configuration actuelle.

Je tiens à vous assurer de l'attention que je porte à vos préoccupations et de mon souhait de poursuivre et approfondir les échanges entre votre organisation syndicale et mes services pour mieux évaluer les conséquences de la réforme au regard des spécificités de vos métiers et chercher des solutions acceptables par les deux parties.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Clément BEAUNE